

Nantes, le 07 octobre 2025

Moyens 1^{er} et 2nd degrés privés – DM2

Dossier suivi par :

Julie NICOLAZO PERAIN

Tél : 02 40 37 37 58

Mél : ce_dm2@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des
collèges privés sous contrat d'association

N°25-873

S/C de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Rentrée scolaire 2025 – demandes d'évolution concernant la carte des langues et les classes à horaires aménagés (CHAM, CHAD, CHAT, CHAAP, CHAC, CHAAC)

Dans le cadre de la **préparation de la rentrée 2026**, je vous prie de bien vouloir m'informer de vos demandes éventuelles d'évolution de la carte académique des langues qui vous a été communiquée le 07 février 2025 : LV1, LV2, Français et culture antique en 6ème, Langues et cultures de l'antiquité (latin, grec, latin ou enseignement conjoint de latin et grec), Langues et cultures européennes (LCE), Discipline non linguistique (DNL).

Pour précision et sauf exception, les élèves démarrent dans leur très grande majorité l'apprentissage de l'anglais dès le CP, la LV1 au collège est par défaut l'anglais, sauf avis contraire et justifié. La LV2 débute donc, selon les collèges, en 6^e (classe bilangue) ou en 5^e. Attention, il n'est pas possible pour un élève d'avoir deux LV1.

S'agissant de l'enseignement en DNL, la certification complémentaire doit déjà être détenue par l'enseignant lors de la procédure de demande d'ouverture.

Vos demandes pourront également concerter les ouvertures des classes à horaires aménagés musique (CHAM), danse (CHAD), théâtre (CHAT), arts plastiques (CHAAP), cinéma (CHAC) ou arts du cirque (CHAAC).

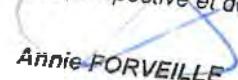
Pour rappel, en ce qui concerne l'enseignement en DNL (SELO et hors SELO) : une actualisation est nécessaire à réaliser en cas de prise en charge par un nouvel enseignant de tout ou partie d'une DNL existante, par rapport à la situation de l'année précédente.

Afin d'arrêter des cartes les plus fidèles à la réalité des enseignements suivis par les élèves, tout enseignement sans effectif depuis 3 ans sera fermé par défaut, sauf avis contraire. L'état des enseignements concernés de votre établissement est transmis en amont par courriel. Ils apparaissent dans le questionnaire en ligne avec la mention « effectif "0 depuis 3 ans" ». Deux actions vous sont alors proposées : la fermeture ou le maintien (il vous faudra alors motiver la demande de maintien à la carte dans l'encart prévu à cet effet).

Vous allez recevoir un lien le **vendredi 10 octobre 2025** vous permettant de renseigner un questionnaire en ligne. Votre demande motivée doit être renseignée pour le **mercredi 05 novembre 2025 au plus tard**.

Pour votre information, vos demandes d'évolution feront l'objet de plusieurs phases de recueil des avis : une phase auprès des Directions diocésaines pour les établissements confessionnels, une phase auprès des corps d'inspection et une phase auprès des IA-DASEN.


Katia BÉGUIN
Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice de la prospective et des moyens


Annie FORVEILLE

Copie pour information :

Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique
Monsieur le Président de l'AREPLAE